

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 18 octobre 2024 portant ouverture d'une session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire

NOR : JUSC2428081A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le titre Ier du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles L.812-3, R.812-5 et A.812-3 à A.812-12,

Arrête :

Article 1^{er}

La session de l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire pour l'année 2025 est ouverte aux dates ci-après :

- les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu du 1^{er} au 3 avril 2025 ;
- les épreuves orales d'admission auront lieu les 3 et 4 juin 2025.

Article 2

Le lieu des épreuves est fixé à Paris ou dans l'un des départements limitrophes.

Article 3

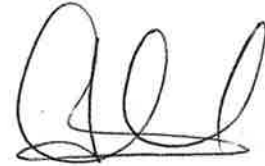
Les demandes d'inscription à l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire judiciaire devront être adressées par les candidats dans les conditions prévues par l'article A.812-4 du code du commerce, à la Commission nationale d'inscription et de discipline des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, 13 place Vendôme, 75042 Paris cedex 01, au plus tard le 10 janvier 2025.

Article 4

La sous-directrice du droit économique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le **18 OCT. 2024**

Pour le ministre et par délégation :
*La directrice des affaires civiles
et du sceau,*

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal line at the bottom, representing the name Valérie DELNAUD.

Valérie DELNAUD